

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeenschap van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



« LE PARTENARIAT DANS UNE EUROPE SANS FRONTIERES »

Bulletin d'information électronique de l'ARFE – mars 2005

Par ce bulletin d'information trimestriel, publié en langues anglaise, française et allemande, l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) veut informer les zones frontalières et leurs amis des dernières nouvelles de la coopération dans les zones frontalières et transfrontalières en Europe et de la coopération avec les autorités et les associations européennes (édition 1.600 copies).

Le président Lambert van Nistelrooij: Les grands progrès de 2004 – tâches importantes en 2005 – ARFE 2005-2013 un partenaire important au débat politique:

En début 2005 le président a souligné qu'en 2004 l'ARFE a pu faire de grands progrès dans le domaine de la coopération transfrontalière. Tout premièrement la coopération transfrontalière a pu être maintenue dans le troisième rapport de cohésion comme un des quatre objectifs principaux. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est que la coopération territoriale doit faire partie des trois priorités politiques indiquées explicitement dans la future politique européenne de cohésion et régionale à partir de 2007. Il ne faut pas oublier non plus que lors de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en été 2004 la coopération transfrontalière a pu être ancrée « en dernière minute » dans le traité constitutionnel européen. C'est un excellent fondement pour l'avenir de notre travail.

Pour cela, en 2005 l'ARFE veut se concentrer tout particulièrement aux discussions relatives aux règlements concernant la politique européenne de cohésion et régionale, car dans ces documents valables pour la période de 2007 à 2013 sera fixé ce qui suit:

- Les conditions de base générales relatives à la politique régionale,
- la répartition des moyens pour la coopération transfrontalière,
- les conditions de base pour l'élaboration et la mise en œuvre de

- programmes en faveur de la coopération transfrontalière,
- principes de partenariat et de subsidiarité importants pour le succès de programmes transfrontaliers.

L'ARFE veut souligner tout particulièrement l'amélioration qualitative de ces programmes transfrontaliers, pour

- que les programmes soient vraiment réalisés et mis en œuvre conjointement,
- que des projets véritablement transfrontaliers soient réalisés, avec la participation organisatrice, du point de vue contenu, personnel et financière des partenaires des deux côtés de la frontière.

L'expérience gagnée par les programmes INTERREG montre clairement que les petits programmes spécifiques des régions ont le plus d'effet, avant tout s'ils sont mis en œuvre sur le plan régional/ local par des eurégions, en partenariat avec les gouvernements nationaux.

Une mise en œuvre décentralisée des programmes par une gestion financière concrète exige cependant que les structures transfrontalières aient une personnalité juridique et qu'elles soient responsables. Pour cela l'ARFE participe très attentivement aux discussions concernant un futur instrument juridique de l'UE relatif à la coopération transfrontalière décentralisée.

De plus en 2005 l'ARFE discute des thèmes principaux suivants: les problèmes des zones frontalières en Europe centrale et orientale, les réseaux trans-européens, l'aménagement du territoire européen, les politiques transfrontalières de l'innovation, de la technologie, de l'environnement et du tourisme.



Dialogue des associations régionales européennes avec le président de la Commission européenne M. Barroso sous la présidence du président du Comité des Régions M. Straub (le 24 février 2005):

Le président de l'ARFE Monsieur Lambert van Nistelrooij est intervenu en traitant la « cohésion et les finances ».

- L'ARFE soutient avec insistance les propositions de la Commission relatives:
 - aux trois priorités politiques, tout particulièrement à la coopération transfrontalière,
 - au cadre financier.
- Le troisième rapport de cohésion a également été adopté par le Conseil des chefs d'Etat ou de gouvernement. Cela nécessite un financement suffisant.

- La politique de cohésion et régionale est une tâche cruciale de l'UE. Jusqu'à présent les résultats, tout particulièrement dans le domaine de la coopération transfrontalière, étaient bien.
- Dans le cadre financier il faut également considérer les conséquences d'une adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie.
- Le défi qui se présentera après 2007 consiste en développer des politiques améliorées et flexibles de l'UE pour les fonds structurels et les initiatives de cohésion et communautaires, qui tiennent compte des divers intérêts de l'ensemble de l'Union européenne sans perdre de vue les priorités matérielles et financières.
- La politique de cohésion est une valeur ajoutée au service des intérêts dans l'ensemble de la communauté et valable pour l'ensemble de l'UE. Il ne s'agit pas seulement d'un décalage des moyens ou d'une concentration sur les régions les plus défavorisées.
- Une concentration de la politique de cohésion et régionale exclusivement sur les priorités de l'économie, de la croissance et de l'emploi est dangereuse, car
 - elle met en question le consensus politique en ce qui concerne la nécessité d'une politique de cohésion européenne, si l'on ne parle que de la convergence entre les Etats et non entre régions ayant un revenu peu élevé.
 - en ne mesurant le développement économique et la croissance qu'à l'échelle nationale et non à celle régionale, on ne tient pas suffisamment compte de la diversité en Europe. La croissance sur le plan national n'implique pas automatiquement la croissance dans les régions défavorisées.
- Le niveau régional/ local doit être impliqué d'une manière plus intensive, en particulier dans la mise en œuvre de programmes UE.
- L'UE doit se limiter aux directives stratégiques et à la cohérence des stratégies programmatrices par rapport à la politique de cohésion. Le niveau régional/ local devrait réaliser toutes les autres affaires importantes en partenariat avec le niveau national et européen ainsi qu'avec les partenaires sociaux.
- Les collectivités territoriales régionales/ locales doivent participer directement à la définition des objectifs, la gestion des programmes et moyens de l'UE ainsi qu'au contrôle des résultats (jusqu'à présent un point faible en ce qui concerne la mise en œuvre du principe de partenariat et de subsidiarité).
- Il est indispensable de simplifier l'administration et d'améliorer l'efficacité organisatrice.
- Il faut tout particulièrement tenir compte des régions luttant contre de problèmes spécifiques (par ex. régions maritimes, zones montagneuses, zones frontalières) .
- Dans le cadre du programme de voisinage la coopération doit suivre les mêmes règles du jeu (programme, gestion et financement conjoints) qu'en UE.

- Nous avons besoin d'un instrument juridique de l'UE pour la coopération décentralisée entre collectivités territoriales.
- La coopération transfrontalière signifie: une valeur ajoutée européenne, une valeur ajoutée politique, une valeur ajoutée institutionnelle, une valeur ajoutée économique et socioculturelle.
- De plus la coopération transfrontalière est en premier lieu un objectif européen et une tâche politique de l'UE.
- En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et de la politique de cohésion et régionale il y a des priorités de l'UE très claires ne correspondant souvent pas à celles nationales. Dans ce cas-là l'UE doit pouvoir définir des priorités que le niveau national ne peut plus modifier (par ex. soutien de l'ensemble des zones frontalières et de toutes les régions dans la coopération territoriale).
- L'Union européenne profite de la solidarité mutuelle des niveaux local, régional et national. Si l'on veut transférer l'aide en faveur des régions les plus défavorisées, il faut offrir aux régions nommées « riches » la possibilité de s'épanouir davantage, car c'est là qu'on gagne l'argent pour le transfert.
- La croissance et l'emploi profitent de régions pouvant se développer selon leurs possibilités et pouvant surmonter leurs problèmes. Par conséquent les régions défavorisées ont besoin de mesures différentes à celles des zones plus développées.

Rencontre avec Madame la Commissaire Danuta Hübner, présentation du nouveau président M. Lambert van Nistelrooij (le 15 février 2005):



Les points principaux de l'entretien étaient:

- Stratégie de Lisbonne,
- Instrument juridique de l'UE,
- Règlements relatifs à la politique de cohésion et régionale,
- Instrument de voisinage et de partenariat de l'UE et programme de pré-adhésion.

Participation à la manifestation de l'ARE relative à l'instrument juridique de l'UE avec entre autres présentation des travaux de l'ARFE (étude pour le Comité des Régions, étude pour la Commission européenne).

Discussion avec des députés du Parlement européen et des représentants du département juridique de l'UE.

Rencontre du président Lambert van Nistelrooij et du secrétaire général Jens Gabbe avec M. Elmar Brok, président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen (le 4 janvier 2005):



Les points principaux de l'entretien étaient:

- La Coopération du Comité des Régions avec l'ARFE aux cours des deux prochaines années,
 - l'Avis de l'ARFE à la commission des Affaires constitutionnelles,
 - l'idée d'un envoyé du Parlement européen pour les questions frontalières,
- la possibilité d'envoyer des experts avec l'aide de l'UE en Amérique centrale et latine ainsi qu'en Afrique, car ce sont ces régions-là qui demandent de plus en plus de soutien pour la coopération transfrontalière,
 - la coopération des rapporteurs à la commission des Affaires étrangères et à la commission du Développement régional en ce qui concerne les problèmes de l'UE – programmes de voisinage et de partenariat ainsi que des programmes de pré-adhésion et concernant les règlements de l'UE relatifs à la politique de cohésion et régionale.

Discussion à la commission constitutionnelle du Parlement européen à l'invitation du président Jo Leinen au sujet de la Constitution européenne, le futur rôle des collectivités territoriales locales et régionales dans le cadre de la Constitution ainsi que l'encadrement, la ratification et la mise en œuvre (décembre 2004).

Lambert van Nistelrooij, président de l'ARFE, membre du Parlement européen, est intervenu en traitant les point principaux suivants:

- Le Parlement européen est prié de se charger du contrôle permanent dans le cadre de la mise en œuvre du traité constitutionnel européen.
- Cela est valable tout particulièrement pour:
 - la supervision de la mise en œuvre du principe de subsidiarité et de partenariat,
 - la répartition des compétences,
 - le contrôle démocratique de l'UE,
 - le renforcement du rôle des collectivités territoriales régionales et locales.

Ces points doivent constituer la base d'une coopération transfrontalière efficace se fondant surtout sur les niveaux régional et local.

- Lors de la conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en juillet 2004 les problèmes particuliers des zones frontalières ont été introduits dans le traité constitutionnel au dernier moment (III-Art. 220). Ce fait doit être pris en considération

quand il s'agit de mettre en œuvre les politiques de l'UE (par ex. règlements de l'UE traitant entre autres les « zones luttant contre des problèmes particuliers »).

- Le Parlement européen est prié d'entretenir un dialogue régulier avec les associations régionales européennes (non seulement en ce qui concerne la mise en œuvre du traité constitutionnel européen, mais aussi dans le contexte d'autres thèmes et politiques ayant un rapport avec les régions).
- Pour les régions frontalières il serait très utile si le Parlement européen (en suivant l'exemple scandinave) nomme un envoyé pour les problèmes frontaliers, c'est-à-dire un politicien de marque (actif ou inactif) et connu en Europe entière, qui s'occuperait des problèmes frontaliers quotidiens persistant partout en Europe malgré le marché intérieur européen ou émergeant même à nouveau à cause de la création de nouvelles lois nationales.

Réforme de la politique de cohésion: un effet positif est attendu

Deux études actuelles de l'UE traitent des effets prévus de la réforme de la cohésion proposée par la Commission européenne.

Voir: Etude ESRI:

http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/3cr/macro_impact.pdf

Etude EPRC: http://www.eprc.strath.ac.uk/eprc/publications_downloads.htm

La cohésion territoriale et la politique urbaine – réunion des ministres à Rotterdam (le 30 novembre 2004)

La Commissaire Danuta Hübner est intervenue à l'occasion du congrès des ministres compétents de la politique régionale et/ ou la politique urbaine qui s'est tenu les 29 et 30 novembre dernier à Rotterdam aux Pays-Bas. Elle y souligna que „nous ne pouvons pas faire comme s'il n'y avait pas de différences territoriales. Ces différences dérangent considérablement la compétitivité de notre économie. Dans le contexte de la stratégie de Lisbonne nous devons non seulement diminuer ces déséquilibres, mais nous devons également profiter des particularités territoriales (caractère insulaire, reliefs, zone frontalière etc.). Voir:

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/141&typ=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Promotion du développement rural en UE de 2007 à 2013

Le 20 septembre 2004 lors d'une réunion de la commission du Développement durable du Comité des Régions la proposition de la Commission par rapport à une restructuration du

soutien UE pour le développement de la zone rurale (COM (2004) 490) fut présentée. A l'heure actuelle, parallèlement à la réforme de la cohésion également la politique agricole en général et le développement de la zone rurale en particulier sont restructurées en utilisant désormais un fonds européen de garantie agricole et un fonds agricole européen pour le développement des zones rurales. La réorientation au sein du fonds agricole européen pour le développement des zones rurales sur trois points principaux ou, mieux, trois « axes » à financer par chaque Etat membre selon le schéma ci-dessous (taux minimaux), est un élément essentiel de la réforme en matière de politique agricole européenne:

- 15% pour le soutien de la compétitivité de l'agriculture et la sylviculture;
- 25% pour des initiatives relevant de l'environnement et de l'aménagement du territoire;
- 15% pour l'amélioration de la qualité de vie et la diversification de l'économie rurale;
- 7% pour l'approche « Leader ».

Dans l'ensemble la Commission européenne prévoit que les aides financiers s'élèvent à 95,75 milliards € pour cette période de sept ans.

Voir: http://europa.eu.int/comm/agriculture/capreform/rurdevprop_de.pdf.

Etude d'ARL: Quelle est l'utilité de l'aide structurelle de l'UE pour le développement régional?

L'ARL (Académie pour la recherche territoriale et l'aménagement du territoire, Hanovre 2004) revendique un nouveau mélange de stratégies pour la politique structurelle. Au cours de son élargissement l'UE est confrontée non seulement à de grandes tâches organisatrices, mais aussi à l'obligation d'atteindre ses objectifs par des moyens plus économes, eu égard à la stagnation et à la diminution générale de la flexibilité financière. Dans ce contexte les impulsions nécessaires s'orientent sur le principe de la subsidiarité et tiennent particulièrement compte des moyens économiques par

- une réduction de la complexité des aides,
- la fixation d'un montant forfaitaire par rapport aux aides d'investissement structurées,
- la décentralisation de la gestion et de l'administration de programmes ainsi que par
- la mise en réseau régionale des activités relatives à la politique structurelle,

de manière qu'une orientation renforcée sur les besoins et les potentiels du développement régional peut être liée davantage à l'efficacité. Les interventions au caractère de pilotage dans le sens le plus restreint du terme, doivent se limiter à des projets ayant une valeur ajoutée européenne vérifiée (effets transfrontaliers externes). Ce mélange de stratégies serait non seulement utile d'un point de vue paneuropéen, mais il pourrait également aider à garantir l'utilité du soutien structurel dans les pays et régions subissant des désavantages depuis l'élargissement de l'UE.

INTERREG III en Suisse dans le passé et à l'avenir

Quels sont les effets d'INTERREG III en Suisse depuis son départ au printemps 2000 et quel est l'avenir de la coopération territoriale en Europe après 2006? Ces deux questions principales étaient traitées lors des journées nationales INTERREG à Lugano fin novembre 2004.

Vous trouverez un résumé des conclusions de cette conférence dans le dernier numéro de la newsletter INTERREG électronique. De plus, deux contributions traitent les perspectives de la coopération transnationale et régionale à partir de 2007. Quelques courtes contributions vous informent des activités de la base, traitant de projets des trois volets d'INTERREG.

Voir: <http://interreg.ch/index.php>

Comité économique et social européen: « Améliorer la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne »

En mars 2004 le Conseil européen a demandé au Comité économique et social européen dans le cadre d'une évaluation intermédiaire selon art. 262 du traité CE de vérifier comment la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne peut être améliorée. Le Comité économique et social a remis son avis fin octobre 2004 en présentant les impulsions suivantes:

- Faire en sorte que les Etats membres s'approprient la stratégie;
- Renforcer la croissance et de la cohésion;
- Mettre en œuvre plus efficacement le marché intérieur;
- Promouvoir l'innovation et la qualité;
- Réorganiser la politique sociale;
- Promouvoir le partenariat public-privé pour la recherche;
- Protéger plus activement l'environnement;
- Obtenir l'adhésion des citoyens.

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne exige une clarté et une cohérence des politiques aussi bien au niveau communautaire qu'aux niveaux national et régional. ECO/153, Bruxelles, le 27.10.2004. Voir: www.esc.eu.int

Le programme de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne

Contrairement à la présidence néerlandaise précédente, le programme de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne ne prévoit pas de traiter la politique régionale plus intensivement. De même la dimension urbaine, que les Pays-Bas avaient fait ressortir, ne joue aucun rôle. L'accent est mis sur les thèmes de l'agenda de Lisbonne ainsi que sur la promotion de la stabilité globale et la prospérité.

Dans le cadre de l'agenda de Lisbonne et le renforcement de la compétitivité la présidence actuelle vise à promouvoir les innovations, l'entreprise, la recherche et la formation. En particulier la charte européenne des petites entreprises doit être développée davantage et on veut se mettre d'accord sur le programme « Education et formation tout au long de la vie » (2007 bis 2013).

Vous trouverez le programme complet de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en langue anglaise sous le lien suivant:

http://www.eu2005.lu/en/presidence/priorites_et_pgm/programme_pres/Operational_programme_2005.pdf

Rencontre avec le rapporteur de la commission du Développement régional, M. Jan Olbrycht, membre du Parlement européen, relative à l'instrument juridique de la coopération transfrontalière (le 4 janvier 2005):

Lors de cette rencontre la situation actuelle de la discussion avec les Etats membres et des propositions d'amélioration nécessaires en ce qui concerne l'instrument juridique furent traitées.

Premier entretien relatif aux projets de rapport traitant la politique de cohésion et régionale de l'UE à la commission du Développement régional du Parlement européen (le 19 janvier 2005):

Le président et le secrétaire général ont rencontré les différents rapporteurs et leur ont remis les avis de l'ARFE. Il a été convenu de coopérer étroitement au cours des prochaines semaines.

Lors d'une deuxième rencontre avec M. Jan Olbrycht, rapporteur de l'instrument juridique de l'UE au Parlement européen les tâches d'un groupement transfrontalier et les responsabilités furent traitées tout particulièrement. Un autre thème principal fut le rôle des Etats membres.

Entretien avec Mme Elisabeth Schroedter, membre du Parlement européen, à la commission du Développement régional relatif aux projets de règlement de la politique de cohésion et régionale et de l'instrument juridique (le 19 janvier 2005):

Mme Schroedter a demandé des informations détaillées en ce qui concerne les besoins particuliers des régions frontalières et transfrontalières. Elle a promis de soutenir – après vérification et cas par cas – les désirs et besoins, également par rapport à l'instrument juridique.

Rencontre des associations régionales européennes au Comité des Régions pour se mettre d'accord sur les thèmes principaux à traiter en 2005 (le 24 janvier 2005):

Il s'agit en particulier de la rencontre avec le président de la Commission M. Barroso le 24 février, la conférence conjointe du Parlement européen et du Comité des Régions relative à la cohésion et les finances ainsi que la manifestation « European Summit of Regions & Cities » à Wrocław en Pologne en mai 2005.

Solidarity for Development: More Cohesion, More Cross-Border Co-operation and Neighbourhood Policy in the Mediterranean (le 26 janvier 2005):

A l'invitation du président de la région Sicile M. Salvatore Cuffaro l'ARFE a participé à cette manifestation en faisant un exposé détaillé sur les diverses possibilités dans la zone méditerranéenne s'offrant aux coopérations maritime, transfrontalière, interrégionale et transnationale après 2007. On peut s'attendre à de considérables améliorations.

Présentation d'un premier projet d'avis relatif à l'instrument juridique européen par le rapporteur M. Jan Olbrycht à la commission du Développement régional du Parlement européen (du 31 janvier au 1 février 2005):

Rencontre du secrétaire général de l'ARFE M. Jens Gabbe avec le rapporteur Jan Olbrycht ayant comme objectif de se mettre d'accord sur l'avis et de parler de certaines questions ouvertes.

Rencontre du secrétaire général avec le directeur de la représentation de la région Sicile à Bruxelles, M. Francesco Attaquile, pour parler de la coopération maritime et pour se mettre d'accord sur certaines questions ouvertes (le 14 février 2005).

Manifestation « Le tourisme a besoin de la culture! ...la culture a-t-elle besoin du tourisme? » au musée d'art de la ville d'Emden (le 17 février 2005):

Au centre de cette manifestation un « **débat joyeux** » avait lieu traitant de l'impact de la culture sur l'économie dans la région transfrontalière Ems Dollart, suivi par une visite guidée de la nouvelle exposition « **Gerhard Richter: Printed!** » à l'occasion du 60ème anniversaire de M. Reinhold Kolck, vice-président de l'ARFE.

Invitation de la commissaire Danuta Hübner à la conférence UE « Cohésion et agenda de Lisbonne: le rôle des régions » (le 3 mars 2005):

Le président Lambert van Nistelrooij intervient à cette manifestation.

Réunion du comité directeur de l'ARFE à Gorizia/Friuli-Venezia-Giulia, Italie (du 4 au 5 mars 2005)

Contenus importants:

- Politique de cohésion et régionale 2007 – 2013,
- Instrument juridique de l'UE de la coopération transfrontalière,
- Programme de voisinage et de partenariat de l'UE,
- Coopération maritime – particulièrement Méditerranée et mer Baltique,
- Promotion du développement rural 2007 – 2013 dans les régions frontalières,
- Livre blanc des régions frontalières.

Unique en Europe: financement transfrontalier d'une autoroute nationale

L'autoroute allemande A 31 « Emslandlinie » suit le cours de la frontière germano-néerlandaise en partant du bassin de la Ruhr, traversant le Münsterland en Rhénanie du Nord-Westphalie ainsi que le Emsland en Basse-Saxe jusqu'à la côte de la Mer du Nord. La construction de l'autoroute du bassin de la Ruhr vers le Nord et de la côte vers le Sud a pu être réalisée en étapes depuis les années 70. Restait une marge de 42 kilomètres dont le financement à court terme posait des problèmes. Cela menait à l'initiative exemplaire régionale et transfrontalière d'une autoroute allemande. En plus des moyens fédéraux du côté allemand les Provinces frontalières néerlandaises contribuèrent avec 12 millions €. La marge financière restante fut financée par les membres néerlandais et allemands de l'EUREGIO et de la région Ems Dollart, des districts et villes ainsi que des Provinces néerlandaises et des entreprises allemandes et néerlandaises. Ce fut un modèle de financement transfrontalier unique qui accéléra l'achèvement de l'autoroute d'une dizaine d'années. Voir: www.aebr.net/news

Nouveau directeur et nouveau logo pour l'institut de recherche nord-européen Nordregio à Stockholm (le 1 février 2005)

Depuis le 1 février 2005 le nouveau directeur de Nordregio est M. **Ole Damsgaard**. Jusqu'à cette date-là il était pendant dix ans directeur de l'institut danois de l'aménagement urbain et avant cela il était collaborateur de la stratégie d'aménagement régional de la Province de Copenhague. En même temps Nordregio introduit son nouveau logo: 'Nordic Star'.

Conseil des ministres nordique: Rapport sur la coopération transfrontalière régionale avec les pays baltes

En fin 2004 le Conseil des ministres nordique a publié un rapport sur la coopération transfrontalière des pays scandinaves avec les pays baltes et avec la Russie de Nord-Ouest.

Voir: <http://www.norden.org/topofeurope/>

Gestion transfrontalière intégrée des zones littorales dans la région de l'embouchure du Oder (mai 2004 à avril 2007)

Selon la recommandation UE relative à la mise en œuvre d'une stratégie pour une gestion intégrée des zones littorales en Europe (2002/413/GG), l'institut Leibniz pour l'aménagement du territoire écologique à Dresde a fixé l'objectif de montrer à l'aide de la zone germano-polonaise de l'embouchure du Oder au haff de Szczecin comment on peut mettre en œuvre cette gestion transfrontalière intégrée en faveur du développement d'une stratégie conjointe binationale.

Voir: <http://www.ikzm-oder.de>

Conférence du PE et du CdR: « L'avenir de la cohésion européenne et son financement », le 6 avril 2005 à Bruxelles

Les grandes associations régionales européennes – l'ARFE en fait partie – joueront un rôle actif à cette conférence du Parlement européen et du Comité des Régions. Voir: www.aebr.net

Forum politique de l'ARFE et de la région d'Extremadure: « Le nouvel instrument juridique UE pour la coopération transfrontalière », du 28 au 29 avril 2005 à Mérida/Extremadure (Espagne)

Fin avril l'ARFE organise en collaboration avec la région d'Extremadure un forum politique traitant le nouvel instrument juridique UE. Politiciens et experts de l'administration européens y échangeront leurs expériences pratiques en ce qui concerne de nouveaux instruments juridiques, en tenant compte tout particulièrement de la situation de la région d'Extremadure à la frontière hispano-portugaise. Voir: www.aebr.net